

République Française  
Département de l'Aisne  
Arrondissement de Soissons

**DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois

\*\*\*\*\*

Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	22	-	22

Convocation en date du
30/10/2020

L'an deux mille vingt, le treize novembre à seize heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PÉTR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 04/11/2020, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PÉTR

Présents : Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean Pascal Berson, Alain Crémont, Alexandre de Montesquiou, Céline Lefrère, Hervé Muzart, Marina Carette, Philippe Montaron, Séverine Pelletier, Thierry Routier, Pascal Tordeux, Olivier Engrand, Patrick Dufour, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Gilles Davalan, Yveline Delval, Jean Luc Nicolas, Marie-Claude LAINE (suppléant de François Rampelberg), Nicolas Rébérot

Procuration : 0

Absents excusés : Christian Deulceux – Dominique Bonnaud – Marcel Bombart

Alexandre de Montesquiou a été élu secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion du PÉTR du Soissonnais et du Valois à l'Association Nationale des pays et PÉTR (ANPP)**

**Numéro délibération 24 -2020**

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, Pôles territoriaux et Territoires de projets autour de trois missions :

- la fédération des territoires de projets, de veille législative et réglementaire,
- la représentation des territoires de projets auprès des Pouvoirs Publics et grands opérateurs ; elle favorise, à ce titre, les échanges avec le CGET et les ministères, ainsi que des rapprochements avec d'autres réseaux ou structures nationales (LEADER France, Fédération Nationale des SCoT, ADCF, Fédération Nationale des PARCS Naturels Régionaux,...)
- l'animation du réseau des territoires de projets et de centre de ressources (notes d'information et d'actualités, formations).

Conformément à ses statuts, l'Association réalise celle-ci, par :

- des réunions d'information et de formation,
- la diffusion de toutes publications en rapport avec l'objet de l'Association,
- l'organisation de colloques, congrès, conférences, journées « Rencontres »,
- des conseils ou études,
- ou tout autre moyen propre à développer son action.

L'Association, dont le siège est à Paris, regroupe :

- des collectivités territoriales ou leurs groupements : Pays, Pôles d'Equilibre,

- des territoriaux et ruraux, Départements et Régions, représentés par leur Président ou un membre désigné par celui-ci. L'Association peut comprendre des :
- des personnes morales, acteurs de l'aménagement et du développement du territoire,
- des personnes physiques, en tant que membres associés.

Relais des attentes des Pays et des Pôles territoriaux auprès des Pouvoirs Publics, le lobbying exercé par cet organisme auprès des plus hautes instances comme partenaires des territoires (comme pour le Contrat de Ruralité en 2016-2017), le lieu d'échanges d'expériences, d'informations et de formations qu'il constitue pour ses adhérents (appels à projets, AMI, décryptage des lois, mise en relation avec des partenaires, etc...) sont autant d'atouts pour les territoires organisés qu'il représente.

L'ANPP sollicite aujourd'hui le PETR du Soissonnais et du Valois pour adhérer au réseau national. La cotisation pour l'année 2021 s'élèverait à 600 € (six cents).

Le président propose au Bureau d'inviter le Comité syndical à adopter la délibération suivante :

**Vu** le rapport soumis à son examen.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'**APPROUVER** l'adhésion du PETR du Soissonnais et du Valois à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP),

d'**ACQUITTER** les contributions appelées, soit 600 € (six cents euros) et d'**INSCRIRE** les crédits correspondants au budget, pour l'année 2021.

de **DESIGNER** :

- Monsieur Alain CREMONT en tant que représentant titulaire du PETR,
- Monsieur François Rampelberg en tant que représentant suppléant du PETR, à l'Assemblée Générale de l'ANPP.

**CHARGE et DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**PETR**  
Pôle d'équilibre territorial et rural  
du Soissonnais et du Valois  
Espace Gouraud - 2 rue des Nobel  
02200 SOISSONS  
Tél. 03 23 73 75 69

**Le Président**  
  
**Alain CREMONT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 26.../11.../2020

Transmission le 26.../11.../2020

Certifié exécutoire le 26.../11.../2020

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS

26 NOV. 2020